

suite de la question du cens électoral. Il en a profité pour exprimer une opinion bien tranchée en disant qu'il devrait y avoir des listes électorales séparées pour le Canada, et que nous ne devrions pas adopter les listes confectionnées d'après le cens en vigueur dans les provinces. Je crois que mon honorable ami professe une opinion bien différente de celle de tout son parti. Dans toutes les circonscriptions électorales, ceux des conservateurs qui ont à s'occuper de la préparation définitive des listes des électeurs, reconnaissent que le mode actuel de dresser les listes fédérales est très coûteux; je parle des conservateurs qui sont des hommes justes et qui n'ont aucun mauvais dessein à faire triompher. Ils admettent que la préparation de ces listes coûte énormément cher, et ils désirent vivement qu'on se débarrasse d'un système aussi coûteux. Aussi regardent-ils l'adoption des listes provinciales comme une réforme très importante.

Mon honorable ami semble croire que les deux cens électoraux sont entièrement différents; il parle comme si une classe de personnes avait le droit de voter en vertu de l'un, et une autre classe de citoyens en vertu de l'autre. Mais il y a très peu de différence entre les deux. Il n'y a qu'une faible proportion de citoyens à l'égard desquels il y ait une différence quelconque,—une faible proportion seulement d'électeurs qui peuvent voter aux élections provinciales et qui ne peuvent le faire aux élections fédérales, ou qui, pouvant prendre part aux élections fédérales, ne le peuvent aux élections provinciales. La différence ne mérite pas d'être mise en ligne de compte lorsque l'on considère l'immense avantage qui résulterait de l'adoption d'une seule liste électorale. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous devrions adopter le cens électoral provincial. Mais il y a un autre motif très sérieux,—celui-là devrait, et de fait, se recommander à tout homme droit,—c'est que le cens électoral ne devrait pas être du tout contrôlé par le gouvernement. Je connais mieux ce qui se passe dans ma propre province que dans les autres, bien que j'aie étudié la marche des événements qui s'y sont produits, mais dans l'Ontario le gouvernement provincial n'a absolument rien à faire avec la préparation des listes électorales. Elles sont toutes dressées sans qu'il intervienne et sans qu'il ait la moindre juridiction. Elles

sont préparées par les autorités municipales, contrôlées les unes par des conservateurs, les autres par des libéraux. Appel est pris devant un juge de cour de comté, lequel n'est pas nommé par les autorités provinciales, et pendant les dix-huit dernières années, ces magistrats ont été choisis par le parti qui combat le gouvernement provincial d'Ontario. Comme nous le savons tous, le système fédéral est tout à fait différent. Le gouvernement fédéral nomme les reviseurs. Il peut choisir et de fait, il a choisi des partisans ardents, des hommes qui avaient pris une part très active dans les luttes politiques jusqu'à la veille même de leur nomination. C'est là un mauvais système, et aucun homme juste ne dira qu'il doit être maintenu. Je m'attends de voir la grande majorité des représentants du peuple, appartenant à tous les partis et siégeant dans l'autre Chambre, ainsi que l'unanimité du Sénat, approuver le principe de la loi du cens électoral lorsqu'elle sera déposée.

Mon honorable ami nous a ensuite critiqué parce que le discours du Trône mentionne la question des appareils frigorifiques et celle de l'élargissement des canaux du Saint-Laurent, bien que nous ne soyons pas les auteurs de ces projets. Nous ne disons pas que ces choses existent grâce à notre initiative. Ce serait absurde de notre part de prétendre que nous sommes les initiateurs de ces projets. Les honorables messieurs qui siègent de l'autre côté de la Chambre ainsi que leur parti n'ont pas imaginé ces choses. Les déclarations contenues dans le discours du Trône n'ont qu'un but, celui de renseigner le parlement et le public sur ce qui a été fait à propos d'une grande quantité de choses, et personne ne songe à réclamer du mérite quant à l'initiative de ces projets. Mais nous sommes à faire plus pour résoudre favorablement la question des appareils frigorifiques qu'il n'a jamais fait auparavant. Nous y consacrons une étendue d'attention pratique, comme jamais la chose n'a été faite antérieurement; déjà un grand bien en est résulté, et il en résultera davantage à l'avenir. La même chose peut être dite à propos des canaux. Nous n'avons pas de doute que l'élargissement des canaux de la manière dont nous nous proposons de le faire, produira beaucoup de bien.

Je crois que le dernier sujet abordé par l'honorable sénateur a été celui du plébis-